

ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Discussions du GAC : WHOIS et protection des données

Mardi 26 octobre 2021 – 16h30 à 17h30 PDT

GULTEN TEPE :

Cette réunion va commencer. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bienvenue à la séance du GAC, discussion sur le RDS/WHOIS et sur la politique relative à la protection des données.

Si vous souhaitez poser des questions ou faire des commentaires, veuillez les taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « Question » ou « Commentaire » pour que tous les participants puissent les voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU et le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé dans la barre d'outils de Zoom.

Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance, à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom.

Finalement, cette séance comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

données

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Allez-y Manal s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Soyez tous les bienvenus. J'espère que vous aurez profité de cette longue pause que nous avons eue ce soir. Nous allons maintenant aborder la question du RDS WHOIS et la politique relative à la protection des données. Il y aura la présentation de Laureen Kapin de FTC des États-Unis et de Melina Stroungi de la Commission européenne.

Cela dit, je passe la parole, je suppose que c'est Laureen qui va commencer ?

LAUREEN KAPIN : Oui, c'est moi qui vais commencer. Je ne suis pas sûre que Melina soit avec nous.

MELINA STROUNGI : Oui, je suis là.

LAUREEN KAPIN : Bon génial. Maintenant, je suis tranquille et je peux avancer. Génial.

Avec Melina, nous allons vous faire une présentation sur la politique de protection des données et sur le WHOIS. Je crois qu'il y aura un

espace de questions et réponses assez important. Et nous pouvons passer à la prochaine diapositive.

Voici notre feuille de route. À partir de maintenant, nous allons diviser la séance en deux parties. La plupart du temps en fait sera destiné au premier point, le service de données d'enregistrement des gTLD effectif et en conformité, pourquoi cela est important pour le GAC, les préoccupations actuelles et les possibles prochaines démarches. Par la suite, on verra les activités les plus récentes, on discutera de l'exactitude des données d'enregistrement des gTLD, de certaines mises à jour pour vous depuis l'ICANN71 et des informations sur le travail de l'équipe de cadrage sur la portée des données d'enregistrement. Il y a des instructions très spécifiques du conseil de la GNSO à cet égard. Notre collègue Melina va nous en parler parce qu'avec le représentant des États-Unis, ils ont participé à ce travail avec le soutien d'un groupe plus réduit. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Nous allons commencer en voyant pourquoi on fait cela. Ce sont des questions très connues pour certains collègues du GAC mais pour d'autres, ce sont des sujets tous neufs. Alors tout d'abord, on va expliquer pourquoi le sujet est important.

Les données d'enregistrement des gTLD et la protection des données sont importantes pour deux raisons principales. Premièrement, cette information aide les autorités d'application de la loi dans les investigations, dans l'application des lois, dans la lutte contre la cyberdélinquance, tout ce dont on a parlé pendant tout ce temps et

des informations clés pour ces activités. En plus des autorités gouvernementales, cette information est importante pour les entreprises et d'autres organisations qui luttent contre la fraude en protégeant les intérêts du public et qui ont aussi des droits de propriété intellectuelle qu'ils veulent protéger. Lorsqu'il y a un site web qui par exemple fait des activités trompeuses, c'est-à-dire qu'ils essaient de ressembler au site web des entreprises, là, ils essaient de l'identifier. Et voici un exemple pourquoi cela est important pour les entreprises quant à la propriété intellectuelle.

Le public, vous et moi, nous voulons avoir la confiance en nos interactions dans nos activités sur l'internet parce qu'il peut y avoir des communications sensibles ou quelque transaction où nous donnons des informations. Bien entendu, de l'autre côté, il y a la protection de la vie privée et on veut s'assurer que les droits relatifs à la protection de la vie privée soient protégés et que les lois sur la confidentialité soient respectées.

Le RGPD a introduit des changements pour ce qui est du respect de la loi. Les données d'enregistrement qui étaient disponibles de manière simple et publique, ce système a subi des changements. Maintenant, l'information à caractère personnel comme le nom, l'adresse électronique, l'adresse postale, le numéro de téléphone, n'est déjà plus publique pour la plupart.

Mais bien qu'il y ait eu ces changements dans les politiques, ceci a démarré un processus de politique spécifique actuellement en cours pour déterminer quel serait le contenu de cette politique, plus

spécifiquement savoir à quel moment on peut accéder à ces données non publiques.

Mais sans préjudice de ces politiques et de ces efforts d'élaboration de politiques, il existe des principes et le GAC a conseillé le Conseil d'Administration sur cette question. C'est une question critique pour maintenir la sécurité et la stabilité. Il y a des instances où on devrait pouvoir accéder à ces informations. Maintenir tout ceci accessible au public, aux entreprises et aux organisations ne veut pas dire que tout soit disponible au public et cela veut dire qu'il faut qu'il y ait des mécanismes capables de donner l'accès aux informations pour des utilisateurs légitimes.

Ce que nous voyons ici, ce sont quelques-unes des préoccupations du GAC pour ce qui est des résultats des travaux plus récents dans la politique. À l'étape d'élaboration accélérée de politiques, le EPDP et l'étape 2, ce EPDP a été concentré sur le système qu'il faudrait utiliser pour permettre un système normalisé d'accès et de divulgation, c'est-à-dire le SSAD. On a travaillé considérablement, on a beaucoup réfléchi, on a beaucoup débattu et délibéré sur toutes ces questions.

Le GAC a participé à ce processus. Nonobstant, en définitive, bien qu'il y ait eu des recommandations qui ont bénéficié dans cette étape, le GAC a eu des préoccupations qu'il a exprimées dans sa déclaration de la minorité. Parmi elles, il y a le fait que le système recommandé crée un système de divulgation fragmenté et non centralisé et cela, parce que plus de 1 200 bureaux d'enregistrement et dans certains cas limités des opérateurs de registre, chacun d'eux allait prendre ses

propres décisions indépendantes à propos de la manière de divulguer les informations et de savoir s'il faut les divulguer. Il y avait des informations correctes pour cela parce que les parties ont des risques juridiques.

Aussi, il y avait l'absence de normes exigibles pour les exigences de divulgation. Bien qu'il y ait de bonnes intentions et que les décisions seront prises dans le respect de la loi et de bonne foi, il existe toujours la possibilité de voir des conduites qui ne coïncident pas avec ces principes. Alors il est nécessaire d'avoir des normes exigibles pour régler les normes de divulgation. Par exemple, espérons bien que ce cas sera hypothétique, un bureau d'enregistrement qui ne va jamais donner une demande de divulgation, même si cette demande est légitime ; dans ce cas, ce serait problématique, alors il doit y avoir des normes pour les questions de divulgation.

Il y a aussi la révision que la divulgation n'abordait pas de manière suffisante la protection du consommateur et la confiance du consommateur, notamment pour ce qui est des temps de demande de révision par rapport à ces préoccupations, qu'il n'existait pas non plus des mécanismes pour que ce système puisse évoluer en réponse à une plus grande clarté juridique. Et dans ce sens, il y a eu la préoccupation que certaines catégories très limitées ont été sujettes à une réponse automatisée et il n'y avait pas de mécanisme pour augmenter ces catégories en fait si la loi évoluait d'une telle manière pour ce faire.

Pour finir, il y avait cette préoccupation disant qu'en fait, ce système pourrait être trop coûteux pour ces mêmes personnes qui voulaient

l'utiliser. Le GAC n'était pas le seul groupe de parties prenantes qui a émis une déclaration de la minorité. Il y a eu d'autres parties qui ont exprimé ces mêmes préoccupations.

Si l'on aborde l'étape 2A du processus d'élaboration de politique le plus récent, là, vous voyez que l'on s'est concentré sur le traitement des données d'enregistrement, pas du point de vue des personnes qui enregistrent des domaines, mais plutôt de celui des entreprises ou organisations qui enregistrent des domaines. C'est justement la distinction entre personnes morales et personnes physiques, non seulement des personnes mais des sociétés ou des corporations.

L'intérêt d'aborder cette question en particulier, c'est que le RGPD protège les informations à caractère personnel, pas les informations liées aux entreprises. Mais tout cela n'est pas aussi direct dans son interprétation ou dans certains aspects parce que pas mal de fois, les données d'enregistrement peuvent contenir des informations à caractère personnel. Alors on commence avec une prémisse, le RGPD protège l'information à caractère personnel, mais par la suite, on exige une analyse supplémentaire.

Le processus de l'étape 2A du EPDP a été centré sur la manière de voir la manière dont ces données pouvaient être traitées, qu'est-ce que l'on pouvait publier de manière cohérente avec la loi et ce qui devait être non public. Cette étape 2A est arrivée à certaines conclusions qui ont éveillé certaines préoccupations au GAC.

D’abord, je veux souligner les aspects positifs si vous me permettez. Les recommandations de l’étape 2A du EPDP incluent la création d’un champ de données qui permette de dire si les opérateurs de registre et les bureaux d’enregistrement sont des entités juridiques ou des personnes physiques. Voilà le fondement ou l’infrastructure principal pour toute prise de décision. Et cela contenait aussi une orientation spécifique sur les mesures de protection qui devaient être appliquées pour protéger l’information à caractère personnel. Il y a eu un conseil juridique, l’avis que l’ICANN a demandé pour ce processus d’élaboration de politique.

Les parties prenantes, y compris le GAC, ont reçu ce conseil juridique au moment de proposer les mesures de protection, c’est-à-dire c’est une orientation pour les bureaux d’enregistrement qui veulent différencier le traitement des données.

On a encouragé aussi la GNSO à suivre les développements législatifs parce que ces modifications pouvaient demander à modifier les recommandations actuelles ainsi que le RGPD à exiger des modifications dans les contrats existants et la manière dont a traité les données d’enregistrement dans le WHOIS.

Cela a fourni aussi un guide sur la deuxième étape, à savoir les emails pseudonymisés. Ils peuvent être publiés, il y a un contexte très utile d’orientation pour ceux qui veulent s’en servir. Voilà donc tous les développements positifs.

Cependant, le GAC s'inquiète de voir que ces recommandations créent des obligations qui peuvent être imposables et qui ne sont pas à la hauteur des attentes du GAC qui demande la publication des données d'enregistrement des noms de domaine qui ne sont pas protégés. Il y a l'aspect positif et les inquiétudes.

Pour ce qui est des délais, la prochaine diapositive s'il vous plaît, il y a quelques inquiétudes par rapport aux délais, aux dates butoirs. Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'étape 1, c'était un pas commencé en mai 2019 et bien sûr, cette étape 1 est l'étape qui précède l'étape 2, évidemment. Cette étape a commencé donc en mai 2019 et l'on ne sait pas encore quand elle se terminera. Je sais que le GAC a donné son avis à Montréal dans le communiqué de l'ICANN71 à propos de ce thème pour demander un délai plus spécifique.

L'étape 2 s'est terminée en juillet 2020 et l'organisation ICANN mène à bien un travail sur l'ODP, qui est l'acronyme pour l'étape de conception opérationnelle, qui devait se terminer en septembre 2021. Nous en reparlerons un peu plus tard. La mise en œuvre de l'étape 2 sera probablement aussi difficile que celle de l'étape parce qu'elle est aussi complexe. Alors nous prévoyons que les dates butoirs seront difficiles à respecter dans ce cas-là aussi.

Les recommandations de l'étape 2A appartiennent à un vote du conseil de la GNSO qui aura lieu assurément demain. Nous sommes dans une espèce de mode d'attente par rapport aux mesures à prendre pour bon nombre de ces projets et cela inquiète le GAC parce qu'entre temps, les systèmes actuels peuvent être un peu difficiles

pour ceux qui veulent avoir accès à des données d'enregistrement non publiques. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Voilà une image pour que vous puissiez un peu mieux comprendre quels sont les délais, quelle est la ligne du temps. Vous pouvez voir que pour l'étape 1 du EPDP, dans la partie supérieure, nous avons la spécification temporaire, nous avons ensuite l'étape 1 qui dépend de la mise en œuvre. Vous pouvez voir là la flèche rouge et le mot « ligne de temps » ou « délai » avec le point d'interrogation. Il y a ensuite le EPDP étape 2 qui attend encore la fin de l'étape de conception opérationnelle et il faut envoyer les recommandations au Conseil d'Administration. On passe ensuite à la mise en œuvre pour l'avenir et nous voyons ensuite que l'étape de conception opérationnelle se tiendra sous peu.

Voilà où nous en sommes maintenant. Il y a un bon nombre de points d'interrogation dans ce schéma et c'est cela qui nous inquiète par rapport aux délais et au temps disponible. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Voilà donc un résumé des questions qui soulèvent des inquiétudes en ce moment. Nous parlons encore une fois des délais et je répéterai cela encore une fois. Et il y a ensuite quelques résultats qui suscitent certaines inquiétudes en plus des inquiétudes que nous avons déjà soulevées sur le rapport de la minorité sur l'étape 2 par rapport au système fragmenté de divulgation. Il y a aussi d'autres résultats liés à ces questions, dont la suspension de la mise en œuvre des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et le processus

d'accréditation pertinent. Ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire sont des services qu'un titulaire de nom de domaine peut décider d'utiliser de telle manière que son information personnelle n'apparaisse pas en tant que titulaire de nom de domaine mais qu'une autre entité apparaisse à sa place, et ce serait le fournisseur des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Le processus d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire présente un certain nombre de normes qui le régissent et certains principes qu'il faut respecter. Cela a été suspendu et nous espérons que le GAC présentera son avis sur ce thème sous peu. Nous avons parlé aussi du rapport de la minorité.

Il y a aussi un autre thème qui suscite des inquiétudes concernant le système de rapports d'exactitude des données qui n'est plus actif par suite de l'incapacité de l'ICANN à accéder aux données d'enregistrement des gTLD. Et cela suscite des inquiétudes parce que ce processus donnait des informations utiles sur l'exactitude des données d'enregistrement en ce sens que l'on pouvait savoir si elles étaient exactes par rapport à la syntaxe, à l'opérabilité.

Et l'étape suivante était celle de la mesure de l'exactitude de l'information en ce sens que l'on puisse identifier la personne qui était derrière ce nom de domaine. Et lorsque nous disons exactitude, moi en tout cas, je fais référence à ce terme comme la vraie exactitude, l'exactitude réelle, parce que nous savons que l'exactitude du titulaire de nom de domaine est correcte, que l'information fournie correspond

vraiment à la personne qui est derrière ce nom de domaine ou l'entreprise qui est derrière ce nom de domaine.

Cela n'a pas pu se poursuivre. Heureusement, on travaille en ce moment pour définir les processus de cadrage s'occupant des données des titulaires de nom de domaine et l'exactitude de ces données. Nous espérons pouvoir porter notre attention sur ce thème.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, l'utilisation malveillante du DNS est quelque chose qui suscite une grande préoccupation au sein du GAC. Et nous savons, grâce à nos experts opérationnels, les organismes d'application de la loi qui s'occupent d'investiguer l'utilisation malveillante des noms de domaine, ils nous disent tous que l'un des thèmes les plus importants concernant l'utilisation malveillante d'un nom de domaine aux fins de l'investigation consiste à assurer que le système en vigueur fournisse des informations exactes parce que les délinquants n'aiment pas être connus. Et si nous avons un système qui exige des informations exactes, il y a là un facteur de dissuasion pour ceux qui veulent mettre en œuvre des comportements ou des activités illicites.

C'est donc une description générale de quelques inquiétudes actuelles en ce qui concerne les titulaires de nom de domaine et les services d'enregistrement. Prochaine diapositive.

Je voudrais donc maintenant centrer mon attention sur certaines étapes possibles ou certaines mesures possibles que le GAC pourrait considérer.

À l'heure actuelle, il y a une enquête concernant l'étape de conception opérationnelle. Cette enquête est centrée sur l'accréditation des autorités gouvernementales pour savoir à quelles données d'accréditation on peut avoir accès. L'une des recommandations de l'étape 2 disait que chaque pays devrait accréditer ses autorités gouvernementales parce que chaque pays serait spécialiste de son propre système et serait responsable de la création d'un système identifiant qui demande l'information de manière légitime.

D'après ce que je comprends, notre réponse à cette enquête a été difficile pour certains pays et pour certains membres du GAC et je voudrais les encourager à répondre à ce qu'ils pourront répondre. Ils ne pourront peut-être pas répondre à toutes les questions ou à tous les points, mais je suppose en me basant sur mon propre point de vue sur ce thème-là qu'ils pourront au moins répondre à quelques questions. Et le fait qu'ils répondent à quelques questions, c'est déjà quelque chose d'utile.

La date butoir a été reportée. Nous allons vous envoyer le lien pour que vous puissiez voir l'enquête. Vous recevez assurément beaucoup d'emails et nous voulons que vous voyiez cela. Mais je voudrais vous encourager à regarder cela parce que c'est important pour l'ICANN de pouvoir comprendre comment les pays vont aborder cette question. Et en plus, si vous avez des difficultés à répondre à une partie quelconque de cette enquête, veuillez nous le dire s'il vous plaît. Dites-nous quelles ont été vos difficultés parce que c'est une information utile pour ceux qui ont conçu l'engagement; cela nous aide à

concevoir des enquêtes plus faciles à compléter dans l'avenir, donc cette information est très utile aussi.

Une fois que nous aurons reçu l'information sur l'étape de conception opérationnelle, c'est quelque chose que le GAC pourra analyser et cela servira comme une information pour les délibérations du Conseil d'Administration sur l'étape 2A. C'est donc un thème important pour le GAC.

Nous pouvons aussi considérer d'autres groupes de parties prenantes et leur travail sur des questions liées à ce sujet. Je voudrais vous encourager à voir les documents brefs du SSAC, le [SSAC118]. Ce document est une réponse à l'étape 2A, mais à vrai dire, il encourage la communauté à se centrer sur la création d'un système efficace pour accéder aux données de noms de domaine non publics. C'est un document très pratique et je voudrais vous encourager à le lire parce que je crois qu'il y a là des observations très utiles concernant, de votre point de vue et la perspective de bon nombre de parties prenantes, quelles sont les questions cruciales qui se rapportent à ce système qui est efficace du point de vue des coûts et qui nous permettra d'accéder à des données d'enregistrement de noms de domaine non publics. Je voudrais donc insister pour que tout le monde lise ce document qui est bref comme tous les documents du SSAC et qui donne des informations importantes.

Enfin, il y a des questions que le GAC pourrait considérer de suivre dans son communiqué. Ce sont des questions importantes. Par exemple dans le communiqué de Montréal, on a donné un avis

spécifique à l'organisation ICANN pour assurer que la spécification temporaire inclus un accès raisonnable à des données d'enregistrement de noms de domaine non publics. Et une des choses que le GAC a recommandée, c'est d'éduquer le groupe de parties prenantes, y compris les gouvernements, leur dire qu'il y a un processus pour obtenir ces données, parce que tout le monde ne le sait pas. Il faudrait faire peut-être une recherche dans le WHOIS et ils verront qu'il y a des informations qui ne sont pas disponibles et ils ignorent qu'il y a une manière d'accéder à ces informations si l'on respecte certains critères.

Il y a un avis qui est sur le fait de donner des informations sur les instances de ce processus et qu'il y a certains points de contacts chez les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement pour accéder et pour obtenir des informations sur la question. En fait, les parties contractantes ont donné une orientation très utile sur les exigences minimales pour accéder à ces données. Nous ne savons pas quelles sont les démarches que l'ICANN a suivies en réponse à cet avis. Il s'agit d'un avis accepté par le Conseil d'Administration, alors nous voudrions bien recevoir davantage d'informations sur ce qui s'est passé en guise de réponse à cet avis.

Et comme commentaire en marge, je voudrais dire que si vous voulez savoir comment faire une demande pour accéder à des données non publiques, il est difficile de trouver ces informations sur le site web de l'ICANN. C'est peut-être le site que l'on pourrait considérer comme source pour cette information. En outre, on a donné aussi notre avis

quant aux délais de la mise en œuvre de l'étape 1. Et pour le moment, nous n'avons pas reçu ce délai et voici donc un autre domaine de suivi de l'avis. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Maintenant, je vais passer la parole à ma collègue Melina, qui est l'une des participantes de l'équipe de cadrage des données d'enregistrement. Cette équipe de cadrage établit les règles pour déterminer si le processus d'élaboration de politiques va continuer et comment.

Melina, à vous.

MELINA STROUNGI :

Merci Laureen.

Bonjour à tous. Je me présente, je suis Melina Stroungi. Je travaille dans le secteur de la gouvernance de l'internet de la Commission européenne et je participe en tant que membre du GAC. J'ai aussi participé à l'étape 2A du EPDP et maintenant, je travaille à l'équipe de cadrage avec Ryan Carl des États-Unis.

Il y a quelques développements depuis l'ICANN71. Il y a quelques semaines, nous avons eu notre première réunion sur l'exactitude, le 5 octobre plus exactement. Que veut dire exactitude ? Cela veut dire collecter des données d'enregistrement exactes. On a mené trois réunions jusqu'à présent. Et à la différence de l'étape 2A du EPDP dont a parlé Laureen, il ne s'agit pas d'un PDP. Il s'agit d'un exercice de cadrage, de définition de la portée, c'est-à-dire qu'il faut explorer si

l'on aura besoin d'un PDP. La cible pour finir ce travail de cadrage et le délai pour le rapport final est défini pour la fin août 2022 je crois – c'est une erreur de frappe dans la diapositive.

Le conseil de la GNSO nous chargés de quatre tâches. La première, c'est d'évaluer les obligations d'exactitude qui sont actuellement en place, par exemple telles qu'elles sont spécifiées dans le contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement, et ceci inclurait parmi d'autres le fait de savoir s'il existe une définition de l'exactitude. La deuxième tâche est de donner des recommandations sur la mesure du niveau d'exactitude. Troisièmement, l'évaluation des points 1 et 2, ce serait d'évaluer si les obligations contractuelles de l'exactitude des données sont effectives, comme nous dit la diapositive, afin de garantir que les titulaires de noms de domaine fournissent des informations de contact exactes et fiables. Puis sur cette base, on va discuter de l'impact des améliorations. On évaluera si l'on recommande des changements pour améliorer les niveaux d'exactitudes et dans ce cas, on recommandera au conseil de la GNSO la manière dont ces changements seraient effectués, par exemple s'il s'agit de changements qui devraient être faits par un PDP, à partir de négociations contractuelles ou autrement.

Pour nous, ces quatre tâches sont toutes importantes. Nous définissons la portée de l'exactitude, c'est le point clé. Et l'exactitude va au-delà du RGPD. Le RGPD ne protège que les données personnelles. L'exactitude ira au-delà et couvrira l'exactitude de toutes les données d'enregistrement.

Alors comme Laureen l'a bien dit, nous sommes préoccupés par l'exactitude elle-même, le fond du mot exactitude tel qu'il est défini. L'exactitude se limite à la syntaxe et l'exactitude opérationnelle ; cela veut dire garantir que l'adresse email soit correcte pour que l'email puisse être envoyé correctement, peu importe si je me présente comme Laureen si mon email est bien. L'email ne recevra pas d'erreur dans la demande. C'est l'exactitude et cela est problématique comme je l'ai mentionné dans le chat parce que quelqu'un d'autre pourrait utiliser mes données par exemple et présenter une fausse identité.

Nous croyons que ce sont des considérations parmi d'autres dont il faut tenir compte au moment de déterminer si l'on va mettre à jour ou non la définition de l'exactitude qui existe depuis 2013. Nous pensons qu'il est important de nous donner l'occasion de débattre s'il faut vraiment des mises à jour. Pour nous, il est important de travailler sur cette exactitude et de lier l'exactitude avec l'identité du titulaire de nom de domaine.

Ces quatre tâches sont toutes importantes, comme je l'ai déjà mentionné. L'idée est que dans cette situation idéale nous voulons travailler sur les quatre possibilités. Nous espérons que la définition de l'exercice de cadrage soit inclusive et prenne en considération l'expertise de la communauté.

Nous souhaitons donc la bienvenue à votre participation, à vos contributions. En ce moment, nous discutons de la manière de trouver une méthode flexible de participation avec des suppléants et nous

données

espérons bien recevoir des contributions de toute la communauté. Suivante s'il vous plaît.

Je crois que je vais vous repasser la parole, Laureen. Et s'il y a des questions, je suis à votre disposition. Merci beaucoup.

LAUREEN KAPIN : Nous passons la parole à Manal pour voir si les collègues du GAC ont des questions à poser.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen et Melina, très utile et merci de la présentation si minutieuse et si informative. J'espère que vous serez tous au courant. Il y a des commentaires ou des questions ? Je ne vois pas de demande de parole. Je ne vois pas de main levée. Pardon, Anna, allez-y.

ROYAUME-UNI : Merci Manal. Merci Laureen et Melina, votre présentation est très utile. Je veux dire que ce travail de cadrage est très important. Et comme Laureen l'a bien dit, on a besoin d'avoir une ligne de temps pour la mise en œuvre. Un commentaire sur cette question. Je suis tout à fait d'accord avec les enjeux présentés par le sondage ou le questionnaire. Le Royaume-Uni a présenté une réponse. Je peux bien discuter des réponses avec d'autres et échanger des idées sur la manière d'aborder

données

la question. Ce n'est qu'une suggestion, ce n'est pas un modèle. C'est la manière dont nous voyons ces défis.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Anna.

Je vois la Fédération russe qui lève la main.

FÉDÉRATION RUSSE :

Chers collègues, nous avons discuté pendant quelque temps du principe d'organisation du système SSAC. Nous approchons des questions plus opérationnelles. Tout d'abord, je veux dire merci à vous de l'enquête parce qu'ici, on peut identifier les opportunités des gouvernements et d'autres parties de partager votre point de vue ou votre vision, les détails pratiques de ce système et la manière dont ils peuvent être organisés.

Ma question a trait à la continuité de cette question. Avant les conférences de l'ICANN, on se réunissait avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement et d'autres parties intéressées. Et ils ont exprimé leurs préoccupations à propos des détails pratiques à propos du fonctionnement du SSAC, par exemple le soutien aux différents langages opérationnels, la confirmation des demandes, les demandes de réception, les confirmations de transfert aux bureaux d'enregistrement pertinents, etc., c'est-à-dire des détails opérationnels.

données

Enfin, ma question : comment comptez-vous organiser la réception de ces demandes et comment seront discutés les détails des questions opérationnelles dans ce nouveau système? Parce que nous ne voulons pas nous retrouver dans cette situation où l'on ne discute que du principe du base et le système est mis en œuvre et tout à coup, nous remarquons que les détails concernant certains aspects spécifiques ne sont pas les détails appropriés parce que nous n'avons pas bien prévu son usage pratique.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Y a-t-il des réactions par rapport au commentaire de la Russie ?

LAUREEN KAPIN :

Je remercie la Russie de son commentaire. Je crois qu'il y a des questions importantes. Je crois que les recommandations de politiques se trouvent à un niveau plus élevé. Et les inquiétudes que vous avez exprimées sont plutôt de niveau pratique ou opérationnel. Donc je crois qu'elles devront être traitées pendant l'étape de mise en œuvre. Elles devront en partie être gérées au moment où l'on se servira de manière effective du système. J'aimerais bien avoir la capacité pour vous fournir une feuille de route claire pour des questions aussi complexes, mais je crois que pendant l'étape de conception opérationnelle qui abordera assurément l'information sur

données

ces questions-là et avec l'expérience pratique, c'est très difficile de répondre à ces questions avant cela. Je ne peux que présenter mon point de vue sur cette procédure et sur les délais dans lesquels ces réponses pourront être obtenues. Je pense que ce sera dans l'avenir.

J'espère avoir pu répondre à votre question.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen.

Je vois la France. Vincent, allez-y.

FRANCE : Merci beaucoup Manal. Je suis Vincent Guillard pour l'enregistrement. Je vais encore une fois parler en français.

... franchir rapidement les différentes étapes vers le lancement d'un processus de développement de politiques. Il est certes dommage que ce sujet n'ait pas été inclus dans le PDP dès le début. [coupure audio]

LAUREEN KAPIN : Personnellement, je n'ai pas d'informations plus récentes. Vous pouvez peut-être me corriger Manal et me dire s'il y a des informations plus spécifiques par rapport aux délais sur la fin de l'étape ODP, mais je n'ai pas d'informations spécifiques. La seule chose que j'ai pu remarquer, c'est que jusqu'à ce que cela soit terminé, le Conseil d'Administration ne va pas recevoir de recommandations parce que

données

nous avons besoin de toute cette information pour la prise de décision de la part du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen.

Je ne sais pas quel est le cadre approprié. Je crois que cela se rapporte à l'enquête et ce n'est pas la seule raison, peut-être. D'après ce que je sais, il y a une séance jeudi qui permettrait d'avoir davantage d'informations. Malheureusement, cela coïncide avec notre séance de synthèse, mais je n'ai pas l'agenda sous les yeux. Même si nous ne pouvons pas y assister, nous pourrions assurément écouter l'enregistrement et avoir davantage d'informations.

Je vois la main levée de la Russie.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Une réponse très courte à ce que Laureen a dit.

Je vous remercie de votre retour et je peux comprendre que vous n'ayez pas encore toutes les réponses, mais veuillez s'il vous plaît tenir compte de ces inquiétudes et considérez s'il vous plaît comment on peut organiser le travail pour la discussion des détails pratiques parce que c'est quelque chose d'important.

Merci beaucoup.

données

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup la Russie.

Je ne vois plus de main levée, mais j'ai vu un commentaire de Jorge sur le chat. Ce serait un bon point pour conclure. Il demandait si l'on a besoin de poser des questions spécifiques ou s'il y a des choses spécifiques à commenter dans le communiqué. Est-ce qu'il y a quelque chose que l'on devrait ajouter au communiqué s'il vous plaît ?

LAUREEN KAPIN :

Nous travaillons là-dessus. Nous espérons pouvoir disposer de quelque chose pour ce qui est du suivi de l'avis, parce qu'il y a eu quelques discussions sur l'avis et nous ne savons pas encore si ces discussions se sont poursuivies. Nous allons proposer un texte pour le communiqué. Je parle au nom l'équipe réduite du GAC – et bien sûr les opinions des autres sont les bienvenues aussi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, des questions ou des demandes de parole ?

LAUREEN KAPIN :

Je voulais dire quelque chose d'autre parce que j'ai entendu un commentaire en ce sens que c'était peut-être la réponse du GAC à l'enquête. Moi, je n'ai pas d'idée de la raison de ce prolongement de l'étape de conception opérationnelle. Cette partie des

données

recommandations est vraiment très petite, c'est une petite partie du rapport et de la liste de recommandations vraiment très longue. Ce n'est qu'un point au milieu d'un grand nombre de points, donc je serais étonnée de voir que tout l'effort soit arrêté à cause de cette enquête. Mais ce n'est que mon avis que je voulais partager avec vous.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Laureen.

Comme je l'ai dit, je suis sûre que ce n'est pas la seule raison pour ce retard. Et je crois que l'étape de collecte de données prend plus longtemps que prévue, mais bien sûr, nous ne sommes pas la seule raison de ce retard, je peux vous l'assurer.

Nous espérons pouvoir nous occuper demain du texte du communiqué. Et s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je voudrais répéter ma reconnaissance, Melina et Laureen, pour votre présentation. Je veux remercier tous les membres du PSWG et le groupe tout petit sur le RGPD du GAC. C'est un processus vraiment très complexe, je veux remercier tout le monde de l'effort et du temps que vous avez consacrés à tout cela. Je remercie tous les collègues du GAC.

Nous allons donc clore notre séance sur le WHOIS et la protection des données et nous tenons pour conclues les réunions du WHOIS.

Et nous allons commencer demain à 16 h 30 UTC. Veuillez participer de manière ponctuelle. Et avant de commencer, le GAC vous

données

FR

présentera sa mise à jour quotidienne pour ceux qui n'ont pas pu participer à des séances déterminées. À demain, faites attention à vous, bonne fin de journée, bonne fin de soirée. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]